

## Déclaration du nombre total de droits de vote et du nombre d'actions composant le capital du 22 mars 2019

Conformément aux articles L.233-8 II du Code de Commerce et 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre réel de droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues)</b>	<b>Nombre théorique des droits de vote (y compris actions auto-détenues*)</b>
42 965 628	73 939 804	74 157 892

(\*) en application de l'article 223-11 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

